

N° 2021/751-
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un

Le : 27 août

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la Présidence de Madame PARVERIE Maryse , Maire

*Nombre de Conseillers
en exercice : 15*

Présents : 12

Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/08/2021

Présents : MM. MAZEAUD, AUROUX, PAPAZIAN, GUILLOU, LAROUDIE
CHALARD, SHEPHERD, Mmes PARVERIE, CHADELAUD, BERNARD,
DESMERY , LONGERAS

Excusés : MM. VIEBAN, VAUDON, JUHEL

M .VAUDON Florent a donné pouvoir à M.Sébastien AUROUX

M.JUHEL Guillaume a donné pouvoir à Mme LONGERAS Valentine

Secrétaire de séance : Hugo LAROUDIE

2021-752 Objet : Tarifs garderie du matin

Madame la Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 26 juin 2020
Septembre 2019 qui décidait qu'à compter du 1^{er} septembre 2020 la garderie du matin
serait payante , comme suit :

- 1,01€ par jour /par enfant
- 1,51€ par jour pour deux enfants d'une même famille

Madame la Maire demande à l'assemblée de délibérer sur une augmentation ou
non des tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2021/2022 .

Après en avoir débattu , Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 1%
les tarifs de la garderie du matin

En conséquence les tarifs appliqués à compter du **1^{er} Septembre 2021**
seront les suivants :

Les tarifs appliqués

- 1,02€ par jour /par enfant
- 1,52€ par jour pour deux enfants d'une même famille

La tarification sera faite à chaque fin de mois au vu de l'état de présence

Ainsi dit et délibéré le jour, mois et an que dessus.

En Mairie le 27 août 2021

Certifiée exécutoire le :
Reçue en S/Préfecture le



**REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART**

LE - 2 SEP. 2021

